

## **Politique de rétroconversion dans Calames Axes 2012-2015**

Le projet d'établissement de l'ABES 2012-2015 accorde une grande importance au signalement des ressources des établissements dans les catalogues nationaux (Sudoc et Calames), notamment par le biais d'un soutien financier aux opérations portant sur le rétrospectif. Le [Conseil Scientifique](#) de l'ABES, réuni le 6 juin 2012 a donc été invité à débattre de cette question et à donner un avis sur les critères prioritaires à considérer pour co-financer les projets de signalement rétrospectif dans Calames. Ces recommandations ont été validées par le [Conseil d'Administration](#) de l'ABES du 14 juin 2012.

### **Méthode**

Les financements directs seront poursuivis : l'extrême diversité des formes et des formats des instruments de recherche existants ne permettant qu'exceptionnellement de recourir à un prestataire, les établissements doivent pouvoir recruter des personnels contractuels pour effectuer le signalement dans Calames.

### **Critères**

#### **Numérisation**

Les numérisations en cours ou en projet constitueront un critère discriminant pour financer les rétroconversions.

#### **Importance scientifique du fonds**

Elle constitue elle aussi un critère discriminant. Les établissements à forte vocation patrimoniale, qui possèdent les fonds les plus riches, recevront donc des sommes plus importantes que d'autres établissements du réseau. Le saupoudrage financier n'est pas encouragé.

#### **Type de document**

Aucune catégorie de documents n'est exclue : archives institutionnelles et quasi-institutionnelles, administratives, fonds iconographiques et/ou sur supports fragiles, archives et manuscrits littéraires... Le signalement de ces documents n'a toutefois de sens que s'il est source d'enrichissement des données d'autorité ou des informations sur la politique documentaire ou l'histoire d'un fonds. L'intérêt scientifique doit primer sur l'intérêt administratif.

## **Coût estimé et profondeur de la description**

Le coût à la notice n'est pas pertinent dans Calames, car le niveau de profondeur de la description peut varier considérablement d'un document ou d'un fonds à l'autre. C'est le coût moyen horaire qui sera examiné.

## **Autres critères**

Les projets complémentaires ou pluri-annuels seront encouragés. L'actualité documentaire pourra également être prise en compte si elle suscite des projets scientifiques.

Les bibliothèques consacrant déjà beaucoup d'efforts au signalement dans Calames, le co-financement des projets constituera un critère de choix sans toutefois être un critère d'exclusion pour certains établissements disposant de peu de ressources propres, ni fixer un taux minimum de co-financement.

L'enrichissement des notices CGM décrites de façon très sommaires lors de la rétroconversion initiale du CGM pourra être soutenu si ces opérations restent dans des proportions raisonnables à l'échelle du catalogue.